

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-et-unième session du Comité pour les plantes  
Veracruz (Mexique), 2 – 8 mai 2014

RESUME DE LA SEANCE

1. Ouverture de la session ..... (pas de document)

Les participants sont accueillis par M. Hesiquio Benitez Diaz, au nom des autorités mexicaines CITES, et par M. David Morgan, chef de l'équipe des Services Scientifiques du Secrétariat CITES.

2. Élection du président et du vice-président ..... (pas de document)

Mme Margarita África Clemente Muñoz (Europe) et M. Hesiquio Benítez Diaz (Amérique du Nord) sont élus par acclamation Présidente et Vice-président, respectivement.

Le Comité prend acte de ce que les membres ont déclaré ne détenir aucun intérêt financier susceptible de créer un conflit d'intérêt quant à son impartialité, son objectivité ou son indépendance concernant l'une quelconque des question à l'ordre du jour de la session.

3. Règlement intérieur ..... (PC21 Doc. 3)

Outre l'ajout des modifications indiquées aux paragraphes 6 et 7 du document PC21 Doc. 3, le Comité adopte le Règlement intérieur joint en Annexe à ce document.

4. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

4.1 Ordre du jour ..... (PC21 Doc. 4.1)

Le Comité adopte l'ordre du jour qui figure dans le document —PC21 Doc. 4.1.

4.2 Programme de travail ..... (PC21 Doc. 4.2)

Le Comité adopte le programme de travail contenu dans le document PC21 Doc. 4.2.

5. Admission des observateurs ..... (PC21 Doc. 5)

Le Comité prend note de la liste des observateurs contenue dans le document PC21 Doc. 5.

6. Planification stratégique du Comité pour les plantes pour 2013-2016 (CoP16-CoP17)

6.1 Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2020 (résolution Conf. 16.3)..... (PC21 Doc. 6.1)

Le Comité met en place un groupe de travail pour examiner le point 6.1 (PC21 WG1) de l'ordre du jour avec le mandat suivant :

Tenant compte des informations contenues dans les documents PC21 Doc. 6.2 et PC21 Doc. 6.3 :

- compléter le tableau de l'Annexe au document PC21 Doc. 6.1 en indiquant comment les instructions adressées au Comité pour les plantes, et les activités à mettre en œuvre par le Comité entre la CoP16 et la CoP17 (2014-2016), contribuent aux buts et objectifs de la *Vision de la stratégie CITES 2008-2020* de la résolution Conf. 16.3;
- étudier les avancées et réalisations à la 22<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes ; et
- examiner la façon dont le Comité pour les plantes peut faire rapport sur sa contribution aux buts et objectifs pertinents de la *Vision de la stratégie CITES 2008-2020* à la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, dans le rapport de la Présidente du Comité pour les plantes.

La composition du groupe de travail est établie comme suit :

Président : Présidente du PC (Mme Clemente)

Membres: Tous les représentants du PC, représentants intérimaires et suppléants ;

Le Comité invite les États-Unis d'Amérique à participer au travail du groupe PC21 WG1 en partageant le tableau montrant comment le Comité pour les plantes soutient la « Vision stratégique CITES : 2008-2020 ».

6.2 Résolutions et décisions à l'adresse du Comité pour les Plantes..... (PC21 Doc. 6.2)

Le Comité prend note du document PC21 Doc. 6.2.

6.3 Plan de travail du Comité pour les plantes ..... (PC21 Doc. 6.3)

Le Comité accepte que les membres présents finalisent l'Annexe au document PC21 Doc. 6.3 pour la présenter ultérieurement durant la session.